



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 juin 2023  
Convocation du : 16 juin 2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

DE23.079

**FINANCES**  
**CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**  
**EXERCICE 2023**

*Autorisation - Approbation*



Monsieur le Comptable Public nous a communiqué cinq listes de titres de recettes émis entre 2016 et 2022 dont le recouvrement est demeuré infructueux pour une valeur total de 14 169,26 €.

*En voici le détail :*

\* La liste 5473510332/2023, arrêtée à la date du 2 mars 2023, pour la somme de 3 320,02 € fait apparaître les motifs suivants :

- surendettement avec décision d'effacement de la dette
- clôture insuffisance actif sur RJ-LJ (liquidation judiciaire)

\* La liste 5958850232/2023, arrêtée à la date du 2 mars 2023, pour la somme de 1 665,42 € fait apparaître les motifs suivants :

- combinaisons infructueuses d'actes
- montants inférieurs au seuil des poursuites
- n'habitent pas à l'adresse indiquée et demandes de renseignements négatives
- PV de carence
- PV perquisition
- poursuite sans effet

\* La liste 5732662332/2023, arrêtée à la date du 2 mars 2023, pour la somme de 5536,50 € fait apparaître les motifs suivants :

- combinaisons infructueuses d'actes
- montants inférieurs au seuil des poursuites
- n'habitent pas à l'adresse indiquée et demandes de renseignements négatives
- PV de carence
- PV perquisition
- poursuite sans effet
- personnes décédées et demandes de renseignements négatives

\* La liste 6199650332/2023, arrêtée à la date du 27 mars 2023, pour la somme de 569,72 € fait apparaître les motifs suivants :

- combinaisons infructueuses d'actes
- PV de carence

\* La liste 6243660832/2023, arrêtée à la date du 22 mai 2023, pour la somme de 3 077,60 € fait apparaître les motifs suivants :

- combinaisons infructueuses d'actes
- montants inférieurs au seuil des poursuites
- personnes décédées et demandes de renseignements négatives
- n'habitent pas à l'adresse indiquée et demandes de renseignements négatives
- certificat irrécouvrabilité

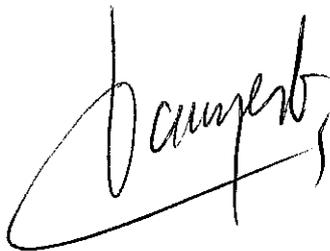
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces créances irrécouvrables et d'autoriser leur mandatement (natures 6541 et 6542 – fonction 01).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Pierre VANNESTE**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président/de la Métropole  
Européenne de Lille

